



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assurance véhicules terrestres à moteur

Question écrite n° 49818

Texte de la question

M. Patrick Vignal interroge M. le ministre de l'intérieur sur les pratiques abusives de certaines compagnies d'assurance automobile. En effet, lorsqu'un assuré a eu plusieurs accidents, même si ce dernier ne voit pas sa responsabilité engagée dans les accidents en question, il est fréquent que la compagnie d'assurance résilie ledit contrat. Ce genre de pratique est plus que défavorable aux assurés. De plus, ces pratiques peuvent se révéler dangereuses puisque les tarifs pratiqués par les assurances suite aux accidents peuvent se révéler majorés et parfois ne plus permettre au conducteur de s'assurer. Ainsi, il souhaiterait savoir si des mesures peuvent être prises pour limiter ce genre de pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Vignal](#)

Circonscription : Hérault (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49818

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1501

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)